

Séances du 1er février et 29 mars 2011

Informations :

Le logement de la Poste est vacant. Quelques travaux sont nécessaires (remplacement de la chaudière) avant de le relouer.

Le relevage de la boîte aux lettres devant la mairie se fait à 12h au lieu de 15h.

Organisation par le comité des fêtes d'une vidéo conférence sur les grues cendrées en Limousin avec la participation de M. Alain GENDEAU de la SEPOL à la salle polyvalente, le 3 avril à 15h.

Dans le cadre de la Culture au Grand Jour, programmation par le Conseil Général d'un concert de jazz dans l'église de Saint Denis par l'ASSO'7 le 3 avril à 17h.

Les mesures effectuées par la société ALGADE ont montré l'absence de radon à l'école.

En raison des travaux dans la salle polyvalente, son utilisation est restreinte. Les entreprises ont été choisies par la commission d'appels d'offres. De juin à fin décembre, de gros travaux sur la ligne de chemin de fer « Le Palais sur Vienne / Meymac » avec renforcement du pont à « L'usine » vont avoir lieu. Un système de remplacement par car va être mis en place pour assurer les trajets jusqu'à la gare de Limoges.

Réunion le 30 mars organisée par la D.D.T (direction Départemental du Territoire) avec les communes d' Eybouleuf, Champnetery et Saint Denis concernant les risques d'inondations par la rupture du barrage de Vassivière.

Divers :

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Désigne 2 personnes suppléantes (M. Serge CLUZEAU et M. François ENGELIBERT) pour le représenter au sein de la Communauté de Communes de Noblat. Les titulaires sont M. Bernard POUSSIN, M. Hubert LHEMMAN et Mme Michelle MONDIT. En effet, le dernier recensement indiquant un nombre d'habitants supérieur à 500, la commune doit être représentée par 2 délégués supplémentaires.

- Décide de l'adhésion à l'A.D.A.C (Association Départementale pour l'Aménagement des Collectivités) pour une cotisation annuelle de 70,20 €. Cette association a proposé un projet chiffré de la rénovation de la salle polyvalente afin que la commune puisse élaborer le dossier des subventions auprès des organismes compétents.

- Décide de solliciter un prêt de 4600 € à taux bonifié par le Conseil Général auprès de la Caisse d'Épargne et un autre de 90 000 € (4 banques ont été sollicitées pour faire des propositions de prêts).

- Donne un avis favorable pour déplacements de chemins ruraux. Dans le cadre de l'inscription d'un chemin de randonnée au P.D.I.P.R (Plan Départemental d'Itinéraire, de Promenade et de Randonnée), certains administrés demandent le déplacement de chemins ruraux. Une enquête publique est en cours jusqu'à début mai concernant les chemins publics aux lieux-dits : La Valade , Le Bourg, Les Tupes .